

Ligue de Football des Pays de la Loire

# Présentation des comptes annuels

Exercice clos au 30-06-2018







## **Ligue de Football des Pays de la Loire**

172 boulevard des Pas Enchantés  
B.P. 63507  
44235 ST SEBASTIEN SUR LOIRE CEDEX  
Téléphone : 02 40 80 70 77  
Télécopie : 02 40 80 71 29  
Messagerie : [contact@lfpl.fff.fr](mailto:contact@lfpl.fff.fr)

## Ligue de Football des Pays de la Loire

### Sommaire

Bilan Actif	- page 6
Bilan Passif	- page 7
Compte de Résultat	- page 10
Annexe	- page 13
Tableau des Immobilisations	- page 16
Tableau des Amortissements	- page 17
Etat des Provisions	- page 18
Etat des Charges et Produits Constatés d'avance	- Page 19
Etat des Immobilisations Financières	- page 20
Variation des fonds propres	- page 21
Etat des Prêts	- page 22
Etat des Emprunts	- page 23
Budget Prévisionnel	- page 25

**Bilan**

## Bilan Actif

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

	EXERCICE AU 30/06/18			EXERCICE AU 30/06/17
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles :</b>				
Autres immobilisations incorporelles				
Logiciels	53 239	53 239	0	5 483
<b>Immobilisations corporelles :</b>				
Siège social	6 425 996	3 707 467	2 718 529	2 907 426
Agencements Installations - matériels	1 230 459	982 416	248 043	312 894
Matériel de transport	385 901	210 918	174 983	158 016
Matériel de bureau et informatique	364 841	309 474	55 367	49 660
Mobilier de bureau	254 881	230 397	24 484	20 983
Immobilisations en cours	136 798		136 798	0
<b>Immobilisations financières :</b>				
Prêts FES	129 482		129 482	180 131
Autres immobilisations financières	576		576	576
SOUS TOTAL	8 982 173	5 493 911	3 488 263	3 635 168
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours :</b>				
Marchandises	0		0	0
<b>Créances :</b>				
Clubs	43 685	0	43 685	81 824
Clients CRT + Ligue	119 953	0	119 953	181 854
Compte courant FFF	228 110		228 110	20 696
Autres créances	115 714		115 714	119 921
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	200 000	0	200 000	247 618
<b>Disponibilités</b>				
Chèques à encaisser	7 102		7 102	4 251
Banques	1 401 749		1 401 749	2 118 008
Intérêts à recevoir	3 883		3 883	4 538
Caisses	3 577		3 577	3 175
<b>Comptes de régularisation</b>				
Charges constatées d'avance	36 725		36 725	24 948
Produits à recevoir	188 827		188 827	90 345
SOUS TOTAL	2 349 324	0	2 349 324	2 897 179
<b>TOTAL GENERAL</b>	11 331 498	5 493 911	5 837 587	6 532 347

## Bilan Passif

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

	EXERCICE AU 30/06/18	EXERCICE AU 30/06/17
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Fonds propres	2 343 457	2 225 551
Fond d'Entraide et de Solidarité	788 932	1 643 015
Prime d'émission		
Autres réserves		
Report à nouveau	0	0
<b>Résultat de l'exercice</b>		
"- Activité de la Ligue	-167 882	117 906
"- Activité FES	-175	-109 159
Subventions d'investissement	524 677	605 488
Provisions réglementées		
SOUS TOTAL	3 489 009	4 482 800
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	47 630	60 062
Provisions pour charges	124 859	163 306
SOUS TOTAL	172 489	223 368
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes financières auprès d'établissements de crédit	585 993	724 427
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	167 267	239 780
Dettes fournisseurs immobilisations	4 929	4 929
Dettes fiscales et sociales	567 214	507 795
Compte courant Fédération Française de Football	0	0
Compte courant District de Loire-Atlantique	71 336	51 448
Compte courant District Maine et Loire	5 740	524
Compte courant District Mayenne	8 686	62 197
Compte courant District Sarthe	17 631	43 849
Compte courant District Vendée	98 345	29 392
Clubs de ligue	469 258	20 683
Créditeurs divers	179 690	138 584
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	0	2 570
SOUS TOTAL	2 176 089	1 826 179
<b>TOTAL GENERAL</b>	5 837 587	6 532 347





# Compte de Résultat

**Compte de Résultat**  
Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

	<b>EXERCICE</b> <b>01/07/17-30/06/18</b>	<b>EXERCICE</b> <b>01/07/16-30/06/17</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Licences et Changement de Club	3 748 160	3 543 476
Ventes	10	2 898
Amendes	297 560	274 000
Cotisations	75 846	85 361
Droit de stage	454 682	430 112
Recettes et Activité CRT	889 821	902 090
Publicité, Partenariat, divers	190 716	96 472
Loyers	7 570	17 053
Subventions	1 514 070	1 536 842
Recettes Coupe de France	87 296	92 976
Journée des Ligues	21 238	24 692
Droit d'engagement	80 626	83 969
Redevances & Recettes compétitions régionales	175 083	156 211
Forfait arbitrage	639 626	382 558
Recettes affectées Fonds d'Entraide & de Solidarité	0	0
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	214 355	663 357
	<b>8 396 659</b>	<b>8 292 066</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Licences et Changement de Club	405 501	402 722
Restauration - Hôtellerie - Prestation de services	508 779	547 978
Variation de stock	0	13 060
Publicité, cadeaux, frais divers	108 182	125 090
Achat Matériel et équipement	297 840	246 515
Electricité, gaz, eau	76 312	75 490
Fournitures Bureau et info	22 774	25 037
Sous traitance, prestaion de services et locations	196 653	120 605
Entetien et maintenance (immeuble et matériel)	196 054	413 424
Assurances et redevance MDS	592 776	500 659
Intérimaires, Honoraires, examens médicaux	247 978	272 039
Mission, Réceptions, Hébergement	489 393	478 500
Défiscalisation	508	368
Affranchissement et téléphone	65 996	106 918
Impôts, taxes et versements assimilés	185 682	195 604
Salaires et traitements	1 812 609	1 649 882
Charges sociales	673 313	693 194
Dotations aux amortissements sur immobilisations	382 017	363 927
Dotations aux provisions	1 619	128 857
Coupe de France et organisation matchs FFF	10 944	5 533
Frais de transport et déplacements	415 029	370 752
Frais d'arbitrage	670 341	383 744
Dons et Subvention	211 635	187 582
Redevances Districts et IRFF	1 125 124	1 050 991
	<b>8 697 059</b>	<b>8 358 471</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION :</b>	<b>-300 400</b>	<b>-66 405</b>

**Compte de Résultat (suite)**  
Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

	<b>EXERCICE</b> <b>01/07/17-30/06/18</b>	<b>EXERCICE</b> <b>01/07/16-30/06/17</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
<b>Produits Financiers de participations</b>		
Produits des autres valeurs mobilières		
Autres intérêts et produits assimilés	25 784	26 340
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Produits nets sur cession valeurs mobilières de placement		
	25 784	26 340
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	14 278	17 936
Intérêts sur fonds affectés FES	0	0
Charges nettes sur cession valeurs mobilières de placement	0	0
	14 278	17 936
<b>RESULTAT FINANCIER :</b>	11 506	8 404
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS :</b>	-288 894	-58 001
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	152 020	399 174
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transfert de charges		
	152 020	399 174
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	31 183	332 427
Sur opérations en capital	0	0
Secours Fonds Entraide & Solidarité		
	31 183	332 427
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL :</b>	120 838	66 748
Transferts charges FES	0	0
Impôts sur les sociétés	0	0
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	8 574 463	8 717 580
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	8 742 519	8 708 833
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	-168 057	8 746

# Annexe

**ANNEXE****Période du 01/07/2017 au 30/06/2018**

Annexe au bilan et compte de résultat de l'exercice clos le 30 juin 2018, d'une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er Juillet 2017 au 30 juin 2018.

Le bilan de l'exercice et le compte de résultat ont été établis selon les dispositions du Code du Commerce, du Plan comptable Général, du règlement 99-01, des autres règlements du comité de la Réglementation Comptable et des textes pris pour leur application.

En date des 23 et 24 septembre 2016, les assemblées générales de chacune des 2 Ligues ont décidé la fusion de la Ligue Atlantique et de la Ligue du Maine par voie d'absorption de la seconde par la première. Le premier bilan de l'entité fusionnée était le 30 juin 2017. L'exercice 2017-2018 est donc le deuxième exercice comptable de l'entité fusionnée.

La Ligue de Football des Pays de la Loire (LFPL) a remplacé les Ligues Atlantique et Maine. La fusion était imposée par la Fédération Française de Football dans le cadre de la réforme territoriale entreprise par le gouvernement.

**Principes et méthodes comptables****1—Principes généraux**

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014, dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices, et en présupposant de la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Dans le cadre de l'évolution des normes comptables, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005 (règlements CRC n°2002-10 et CRC n°2004-06), les composants des immobilisations décomposables doivent être amortis sur leur durée de vie.

Le texte demandait de procéder au reclassement des valeurs nettes comptables des bâtiments inscrits à l'actif au regard des nouvelles définitions et d'amortir ces dernières selon leur durée d'utilisation. Compte tenu de la valeur nette comptable non significative du bâtiment au 1er juillet 2006 de 5 730 €, aucun retraitement n'a été effectué.

Les méthodes d'évaluations retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

**2—Méthodes d'évaluation****2a—Immobilisations incorporelles**

Les logiciels sont amortis sur une durée de 24 mois.

**2b—Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Le mali technique de fusion constaté lors de la transmission universelle du patrimoine de la SCI du Centre Régional Technique a été comptabilisé pour 1 081 K€ au 30 juin 2008. Ce mali de fusion portait sur l'ensemble immobilier (construction et terrain) du Centre Régional Technique.

Conformément au règlement de l'ANC N°2015-06 du 23 novembre 2015 applicable depuis les exercices ouverts au 1er janvier 2016, le mali technique a été affecté aux actifs sous-jacents et suit les règles d'amortissement de cet actif sur lequel porte la plus-value.

Au 30 juin 2017, le mali technique de fusion a ainsi été affecté pour 755 K€ aux terrains et 326 K€ aux constructions, générant une charge d'amortissement de 30 K€ (portant sur la durée d'utilisation résiduelle des actifs amortissables).

En cas de détection d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé pouvant aboutir à la comptabilisation d'une dépréciation couvrant la différence entre la valeur actuelle et la valeur comptable.

Les amortissements de dépréciation économiquement justifiés sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon la méthode linéaire :

• Siège social	7 à 25 ans
• Agencements installations	4 à 7 ans
• Agencements aménagements	6 à 10 ans
• Matériel	4 à 10 ans
• Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
• Mobilier de bureau	7 à 10 ans

#### 2c—Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### 2d—Stocks et en cours

Les stocks de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### 2e—Créances

Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale.

Les créances douteuses ont été dépréciées par voie de provision, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

#### 2f—Produits constatés d'avances

Le poste « produits constatés d'avance » correspond à des produits comptabilisés au cours de l'exercice, mais dont tout ou partie court sur l'exercice suivant.

#### 2g—Charges constatées d'avance

Le poste « charges constatées d'avance » correspond à des charges enregistrées au cours de l'exercice, mais qui courent pour tout ou partie sur l'exercice suivant.

#### 2h—Produits à recevoir

Les produits à recevoir correspondent à des produits de l'exercice, mais non encore perçus.

#### 2i—Charges à payer

Les charges à payer provisionnées sont certaines quant à leur objet et elles sont estimées en fonction des éléments connus à la clôture de l'exercice.

#### 2j—Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour la valeur d'acquisition. Une provision est éventuellement constituée, correspondant aux moins values latentes.

#### 2k— Subventions d'investissements

Les subventions d'investissements sont comptabilisées au passif du bilan, à la date de leur versement et amorties sur la même durée d'amortissement que l'investissement en question.

Les dotations aux amortissements des subventions d'investissements s'élèvent à 120 810,45 € pour l'exercice.

#### 2l—Provisions pour risques et charges

Les provisions correspondent à des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, où à des événements survenus et/ou en cours rendus probables.

Les provisions pour risques sont destinées à couvrir les risques identifiés et inhérent à l'activité, les sommes pourraient être revues si le jugement du pourvoi en cassation ne nous était pas favorable.

Les provisions pour charges sont destinées à des projets où évènements probables selon la politique définie par la Ligue de Football des Pays de la Loire

Les dépenses provisionnées sont estimées en fonction des éléments connus à la clôture de l'exercice.

Au 30 juin 2018, l'engagement pour indemnité de départ à la retraite s'élève à 303 006 €, dont 203 185 € ont été versés à un organisme extérieur pour la gestion de ces indemnités. Après prise en compte de ce fonds externalisé, l'engagement net comptabilisé en provisions ressort à 103 006 € à la clôture de l'exercice.

Depuis l'exercice 2008-2009, la caisse d'intempéries est présentée en provision pour risques et non plus en dettes diverses. D'autre part, au regard de la faible utilisation de la caisse d'intempéries depuis plusieurs saisons, celle-ci a cessé d'être alimentée le 4 décembre 2011, comme votée lors de l'Assemblée Générale du 5 Novembre 2011; la caisse d'intempéries de l'ex Ligue du Maine a été traitée de la même manière et ne sera plus abondée.

### **Subventions**

Les subventions ne sont comptabilisées qu'au moment de leur versement et non lors du vote de celles-ci, du fait de l'incertitude relative à l'exactitude du montant versé et aux délais significatifs de versement.

### **Caisse d'Entraide et de Solidarité**

Le montant de 788 757 €, est jugé suffisant pour subvenir aux demandes de prêts et secours. Il a été voté :

- Lors de l'AG du 05 novembre 2011 de suspendre provisoirement les prélèvements au titre de la journée de solidarité

- Lors de l'AG du 21 avril 2018 de rétrocéder aux clubs de l'ex-Ligue Atlantique une partie du fond d'entraide et de solidarité à hauteur de 6 € par licencié (inscrit au 1er mai 2018), soit un montant total de 745 K€ imputés dans les comptes courants des clubs au 30/06/2018.

### **Rémunération globale des dirigeants**

La rémunération globale des dirigeants n'est pas fournie, car cela conduirait indirectement à communiquer une rémunération individuelle.

### **Effectif**

L'effectif équivalent temps plein de la Ligue de Football au 30/06/2017 était de 44,29 personnes et au 30/06/2018 il est de 46,37.

### **CICE**

Il a été comptabilisé en diminution des charges sociales un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) pour un montant de 4 815.42 €. Il s'agit d'une provision.

Il a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. A cet effet, il est utilisé au financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique, et de reconstitution du fonds de roulement.

**Tableau des immobilisations**  
Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

Compte	Intitulé	Valeur Brute au 30/06	Acquisition de la saison	Augmentations vir cpte à cpte	Diminutions Cessions-mise au rebut	Diminutions vir cpte à cpte	Valeur Brute au 30/06
208000	Logiciels	49 430,42 €					49 430,42 €
208001	Logiciels CRT	3 808,55 €					3 808,55 €
211000	Terrain 72	150 500,00 €					150 500,00 €
211701	Terrain CRT (mali)	754 745,06 €					754 745,06 €
213000	Siège social	1 841 036,12 €					1 841 036,12 €
213001	Constructions CRT	2 875 926,46 €					2 875 926,46 €
213500	Agencements - Installations construct°	138 194,45 €					138 194,45 €
213800	Aménagement rond point	339 593,83 €					339 593,83 €
215400	Matériel	108 046,86 €	14 599,46 €				122 646,32 €
215401	Matériel CRT	220 555,77 €	1 270,00 €				221 825,77 €
218100	Agencements - Aménagement	159 893,58 €	3 005,17 €				162 898,75 €
218101	Agencements - Aménagement CRT	280 941,39 €	7 095,00 €				288 036,39 €
218121	Constructions agencement CRT	435 051,86 €					435 051,86 €
218200	Matériel transport	308 355,45 €	77 545,84 €				385 901,29 €
218300	Matériel bureau informatique	299 035,74 €	34 259,71 €				333 295,45 €
218301	Matériel bureau informatique CRT	30 625,14 €	920,23 €				31 545,37 €
218400	Mobilier bureau	110 852,64 €	10 267,48 €				121 120,12 €
218401	Mobilier bureau CRT	133 761,19 €					133 761,19 €
218701	Mali de Fusion	326 000,00 €					326 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>8 566 354,51 €</b>	<b>148 962,89 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>8 715 317,40 €</b>

Ligue  
CRT



**Tableau des amortissements**  
Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

COMPTES	INITIULES	Cumul Amortissement au 30/06 N-1	Augmentations Amortissements	Augmentations vir cpte à cpte	Diminutions Cessions-mise au rebut	Diminutions vir cpte à cpte	Valeur Brute au 30/06 N
280800 Logiciels		43 947,27 €	5 483,15 €				49 430,42 €
280801 Logiciels CRT		3 808,55 €					3 808,55 €
281300 Siège social		1 028 744,31 €	63 065,29 €				1 091 809,60 €
281301 Constructions CRT		2 301 533,94 €	57 779,07 €				2 359 313,01 €
281350 Agencements - Installations construct°		102 294,13 €	5 096,71 €				107 390,84 €
281380 Aménagement rond point		56 361,38 €	33 319,10 €				89 680,48 €
281540 Matériel		94 940,68 €	7 845,20 €				102 785,88 €
281541 Matériel CRT		189 347,50 €	14 158,04 €				203 505,54 €
281810 Agencements - Aménagement		139 859,04 €	15 072,45 €				154 931,49 €
281811 Agencements - Aménagement CRT		205 611,96 €	29 153,93 €				234 765,89 €
281812 Constructions agencement CRT		261 836,60 €	24 591,05 €				286 427,65 €
281820 Matériel transport		150 339,45 €	60 578,36 €				210 917,81 €
281830 Matériel bureau informatique		259 639,91 €	26 072,67 €				285 712,58 €
281831 Matériel bureau informatique CRT		20 361,40 €	3 399,97 €				23 761,37 €
281840 Mobilier bureau		107 000,84 €	2 621,80 €				109 622,64 €
281841 Mobilier bureau CRT		116 630,25 €	4 144,28 €				120 774,53 €
281871 Mali de Fusion		29 636,36 €	29 636,36 €				59 272,72 €
	TOTAL	5 111 893,57 €	382 017,43 €	- €	- €	- €	5 493 911,00 €

Ligue  
CRT

**Etat des provisions**  
Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

Intitulés	au 1er juillet	Dotation 681500 à 68665	Reprise 781500 / 454000	Au 30 juin
Provision pour risques	<b>60 061,89 €</b>			<b>47 629,94 €</b>
risque caisse d'intempéries	60 061,89 €		12 431,95 €	47 629,94 €
Provision pour grosses réparation	- €			- €
Refections chambres CRT	- €			- €
Travaux CRT	- €			- €
Travaux LAF	- €			- €
Provision pour charges	<b>163 305,70 €</b>			<b>124 859,00 €</b>
dotation IDR	144 621,00 €	1 619,00 €	21 381,00 €	124 859,00 €
Matches exceptionnels	18 684,70 €		18 684,70 €	- €
ss total	223 367,59 €	1 619,00 €	52 497,65 €	172 488,94 €

## Etat des Charges et Produits Constatés d'Avance

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

INTITULES	DEBIT	CREDIT
Charges ou produits d'exploitation	36 724,97 €	
Charges ou produits financiers	0,00 €	
Charges ou produits exceptionnels		0,00 €

**Etat des immobilisations financières**  
Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

INTITULES	DEBIT	CREDIT
Avances aux club		
A nouveau	83 171,00 €	
Avances octroyes	5 000,00 €	
Acompte sur avances	0,00 €	
Remboursement échéances		27 169,00 €
<i>Solde du compte</i>	<i>61 002,00 €</i>	
Avances aux club		
A nouveau	96 960,00 €	
Avances octroyes	0,00 €	
Acompte sur avances	0,00 €	
Remboursement échéances		28 480,00 €
<i>Solde du compte</i>	<i>68 480,00 €</i>	
Cautionnement Versé Ligue	500,00 €	
Super U carte carburant		
<i>Solde du compte</i>	<i>500,00 €</i>	
Cautionnement Versé CRT	76,22 €	
caution CANAL +		
<i>Solde du compte</i>	<i>76,22 €</i>	

## Etat des prêts

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

	Montant net au bilan	Échéances à moins d'un an	Échéances de un à cinq ans	Echéances à plus de cinq ans
Avances aux Clubs	129 482,00 €	43 149,00 €	86 333,00 €	- €

**Variation des Fonds Propres**  
Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

INTITULES	DEBIT	CREDIT
FONDS DE DOTATION		
solde au 1er juillet		2 225 551,28 €
Solde Report a nouveau		117 905,98 €
<b>solde au 30 juin</b>		<b>2 343 457,26 €</b>
FONDS AFFECTES A LA FES		
solde au 1er juillet		1 643 014,79 €
Affectation Résultat	109 159,20 €	
Reversement aux clubs	744 924,00 €	
<b>solde au 30 Juin</b>		<b>788 931,59 €</b>

Etat des emprunts

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

Emprunts	Montant initial	Durée	Date début	Date fin	Capital restant Dû au 01/07/2017	Total Échéances Sai- son	en capital	En intérêts
Credit Agricole	1 200 000,00 €	15 ans	02/06/09	02/06/24	301 674,37 €	101 761,44 €	95 306,71 €	6 454,73 €
Credit Agricole 72	450 000,00 €	15 ans	05/06/15	05/05/30	392 619,57 €	33 036,24 €	28 099,21 €	4 937,03 €
FFF	150 000,00 €	10 ans	10/07/08	10/04/18	30 000,00 €	15 750,00 €	15 000,00 €	750,00 €
	1 800 000,00 €				150 547,68 €	138 405,92 €	12 141,76 €	

Capital restant dû au 30/06/2018	à moins d'1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	Intérêts a payer au 30/06/2018
206 367,66 €	97 716,86 €	108 650,80 €	- €	28,66 €
364 520,36 €	28 466,68 €	118 030,11 €	218 023,57 €	65,82 €
15 000,00 €	15 000,00 €	- €	- €	10,27 €
585 888,02 €	141 183,54 €	226 680,91 €	218 023,57 €	104,75 €

# Budget Prévisionnel



### Budget Prévisionnel 2018-2019

	Réalisé au 30/06/2018	Budget Prévi 2018-2019
<b>RECETTES</b>		
Licences	3 225 700	3 393 500
Droit de Changement de Club	522 460	520 000
Ventes	10	
Amendes	297 560	290 000
Cotisations clubs et membres	75 846	75 000
Droit de stage + participation aux frais	454 682	455 000
Recettes et Activité CRT	889 821	900 000
Publicité, partenariat	190 716	160 000
Loyers CRT + Beach Soccer + Ligue	7 570	16 800
Subventions	1 514 070	1 479 500
Recettes Coupe de France	87 296	44 000
Journée des Ligues	21 238	20 000
Droit d'engagement (championnat et coupes)	80 626	80 000
Redevances & Recettes compétitions	175 083	175 000
Forfait arbitrage	639 626	1 000 000
Recettes affectées à la Caisse d'Entraide & de Solidarité	-	
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	214 355	210 000
Produits financiers	25 784	5 500
Produits exceptionnels	152 020	140 000
	<b>8 574 463</b>	<b>8 964 300</b>
<b>DEPENSES</b>		
Restauration - Hôtellerie CRT	508 779	420 000
Variation de stock	-	-
Licences	327 016	494 800
Droit de changement de club	78 485	78 500
Publicité, cadeaux, divers	92 109	100 000
Achat Matériel et équipement	297 840	200 000
Electricité, gaz, eau	76 312	78 000
Fournitures Bureau et info	22 774	25 000
Sous traitance, locations et prestation service	196 653	300 000
Entretien et maintenance (immeuble et matériel)	196 054	190 000
Assurances dont MDS	592 776	595 000
Intérimaires, Honoraires, examens médicaux	247 978	200 000
Mission Réceptions	489 393	450 000
Défiscalisation	508	-
Affranchissement et téléphone	65 996	60 000
Impôts, taxes et versements assimilés	185 682	200 000
Salaires et traitements	1 817 829	1 700 000
Charges sociales	673 313	675 000
Formation	10 853	15 000
Dotations aux amortissements sur immobilisations	382 017	400 000
Dotations aux provisions	1 619	50 000
Coupe de France et Organisation de match FFF	10 944	6 000
Frais de transport et déplacements	415 029	375 000
Frais d'arbitrage	670 341	1 000 000
Dons et Subvention	211 635	212 000
Redevances Districts et IRFF	1 125 124	1 130 000
Charges financières	14 278	10 000
Charges exceptionnelles	31 183	-
	<b>8 742 519</b>	<b>8 964 300</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>- 168 057</b>	<b>- 0</b>



